

## Appel à projets



Educ' **A** <sup>L</sup><sub>T</sub> titudine  
Educ' **A** <sup>L</sup><sub>T</sub> titudes

***Pè cunosce è fà campà e nostre muntagne !  
Pour connaitre et faire vivre nos montagnes !***

## **PARTIE I : CAHIER DES CHARGES**

---

### **1. Contexte et objectifs de l'appel à projets :**

La loi « Montagne » du 28 décembre 2016 a reconnu « la spécificité de la Corse, territoire montagneux et insulaire présentant le caractère d'île montagne ». Cette reconnaissance ouvre de nouvelles perspectives de développement pour cette partie du territoire, trop souvent méconnue des insulaires eux-mêmes.

En effet, cette zone de montagne, qui forme avec les campagnes et les villages avoisinants « l'intérieur de l'île », regorge de richesses faunistiques, floristiques, géologiques, paysagères et patrimoniales, facteurs d'attractivité touristique avec notamment le développement des sports et des activités de pleine nature.

Dans le cadre de sa politique volontariste et ambitieuse menée en matière d'éducation, la Collectivité de Corse a décidé, par délibération en date du 2 octobre 2020, de lancer le présent appel à projets intitulé «**Educ'Altitudine/Educ'Attitudine**» destiné à soutenir et à accompagner toutes les initiatives éducatives innovantes locales qui permettront de faire découvrir aux plus jeunes ces zones d'exception et les activités humaines qui y sont exercées mais également de développer des compétences transversales (savoirs, savoir-être, savoir-faire) à travers des activités ludiques, culturelles, scientifiques ou encore sportives.

Les objectifs de cet appel à projets doivent, sous l'angle du développement durable :

- favoriser la découverte de ces zones à travers les activités variées et les savoir-faire traditionnels qui s'y déroulent ainsi que les pratiques exercées par les acteurs et les usagers de ce milieu (activités agro-pastorales, touristiques, gestion des milieux forestiers, préservation des milieux aquatiques et des zones humides, activités de pleine nature...);
- permettre la découverte du patrimoine naturel, culturel, archéologique, historique et linguistique de l'intérieur de l'île (espaces, sites et itinéraires de randonnées, chapelles romanes, églises baroques, architecture et vie villageoise, l'art vocal...) et notamment la biodiversité exceptionnelle de la montagne (espèces d'intérêt patrimonial et gestion des sites naturels fragiles) ;

- sensibiliser aux risques en milieu montagnard et aux bonnes pratiques à adopter mais également faire découvrir les métiers spécifiques qui y sont liés (pisteurs, secouristes, guides et accompagnateurs de moyenne et haute montagne ...).

## **2. Nature des projets proposés :**

Le projet éducatif à travers l'offre pédagogique proposée doit s'inscrire obligatoirement dans une démarche pluridisciplinaire en lien avec les objectifs de l'appel à projets. Il doit permettre d'aider les jeunes durant le temps scolaire, périscolaire ou extra-scolaire à découvrir les spécificités de cette partie du territoire insulaire et concourir à la formation et à l'épanouissement des futurs adultes. Il pourra s'agir de visites de sites, de rencontres avec les acteurs (élus, professionnels, gestionnaires, structures associatives...), d'activités de pleine nature et de travail en salle. Les résultats des séances d'activités devront être partagés et valorisés à travers la production de différents supports (photos, films, expositions...).

## **3. Les porteurs de projets :**

L'appel à projets est ouvert à tous les établissements scolaires publics ou privés insulaires, aux associations et organismes publics locaux œuvrant dans ces domaines. Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, inclure dans leur projet des activités dispensées par des structures professionnelles agréées. En cas d'action partenariale, la demande doit être effectuée par un seul demandeur qui reçoit l'intégralité de la subvention relative au projet retenu.

## **4. Déroulement et modalités de participation sur l'appel à projets :**

L'appel à projets sera ouvert à partir du **22 septembre 2021**.

Chaque dossier de candidature (fiches présentées en annexe) est téléchargeable sur le site internet de la Collectivité de Corse. Il doit être rempli et retourné au plus tard **25 octobre 2021** :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [actions.educatives@isula.corsica](mailto:actions.educatives@isula.corsica)
- soit par voie postale :

Appel à projets  
« Educ'Altitude/Educ'Attitude »  
Direction de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche  
Service des actions éducatives  
Hôtel de la Collectivité de Corse - Rond-point du Maréchal Leclerc  
20405 BASTIA cedex  
Tél : 04.95.55.58.49 ou 04.95.55.56.66

Entre **le 8 novembre et le 12 novembre 2021**, la Collectivité de Corse réunira un comité territorial de sélection constitué de représentants de la Collectivité de Corse.

Le comité aura pour mission, si le nombre dépasse 20 dépôts de projets, de sélectionner les candidatures reçues.

Seuls les dossiers complets et retournés dans les délais seront étudiés. Les projets retenus recevront une notification de la Collectivité de Corse.

### **5. Critères de sélections des projets :**

Les projets seront sélectionnés à partir des critères suivants :

Le projet :

- la qualité et la précision ;
- la cohérence avec les objectifs de l'appel à projets ;
- l'innovation et l'originalité ;
- compétences, expériences et motivation du porteur de projet ;
- viabilité et durabilité du projet (ressources humaines, économiques, partenariat...);
- moyens humains et matériels mis à disposition et notamment la qualité de l'encadrement des jeunes.

L'approche :

- les méthodes actives et dynamiques favorisant la formation et l'épanouissement des jeunes ;
- les projets transversaux (disciplines, supports...).

L'impact :

- la nature et la pertinence des actions proposées ;
- la proposition, à l'appui du projet, d'évènements de restitution, d'outils permettant un rayonnement du projet auprès de tous les publics.

## **6. Financements des projets retenus :**

L'aide de la Collectivité de Corse se matérialise sous forme de subvention de fonctionnement annuelle ne pouvant excéder 80% du plan de financement du projet présenté et plafonnée à 5000 €. Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Achats de fournitures et petits matériels,
- Prestations de service (exemples : transports des jeunes - frais d'intervention des prestataires éventuels) ;
- La rémunération des intervenants professionnels externes et/ou internes à la structure uniquement dans le cadre du projet présenté.

Un arrêté attributif de subvention sera communiqué dès le vote du Budget primitif de la Collectivité de Corse. Le paiement interviendra à la notification de l'arrêté attributif de subvention. La durée de validité de l'arrêté est de deux ans à compter de sa signature par le président du Conseil Exécutif de Corse.

Dès le projet achevé, les candidats retenus devront obligatoirement transmettre, un rapport d'utilisation des fonds accompagné de la fiche bilan et de l'ensemble des pièces justificatives.

Si le montant total des pièces justificatives fournies est inférieur au montant total réalisé dans le cadre du projet, la structure retenue devra procéder au remboursement du solde éventuel de la subvention faisant l'objet d'un ordre de reversement.

En cas de réalisation incomplète ou non-conforme du projet dans les délais impartis, la structure devra en informer le service instructeur dans les meilleurs délais par courrier.

## **7. Evaluation des projets :**

Des outils de suivi et d'évaluation sont intégrés à la démarche. Les candidats sélectionnés seront tenus de produire un bilan d'exécution du projet, tous les justificatifs de paiements ainsi que la fiche d'évaluation du projet joint au dossier de candidature.

## **8. Communication :**

Les candidats sélectionnés devront s'engager à faire systématiquement mention de la participation financière de la Collectivité de Corse dans toute communication qu'ils seront amenés à réaliser (y compris par voie de presse ou des médias) ainsi que toute interview ou reportage qu'ils seraient conduits à accorder. Ils devront également s'engager à faire signer un document (fiche droit à l'image) aux parents et représentants légaux des jeunes mineurs participant à l'appel à projets.

Par ailleurs, la collectivité de Corse se réserve le droit de publier à des fins de communication les résultats de l'appel à projets et tous autres documents relatifs aux actions menées.

A ce titre les porteurs de projets sélectionnés devront impérativement fournir un compte rendu d'activités sous forme de diaporama (photos ou courte vidéo) exploitable par les services de la Collectivité de Corse à des fins de communication.



.....  
.....  
.....

Public(s) visé(s) :

- Ecoles maternelles
- Ecoles élémentaires
- Collégiens
- Lycéens
- Autres (hors temps scolaire) ; précisez :

Nombre de participants :

Durée du projet :

- Ponctuelle
- Annuelle
- Pluriannuelle (maximum 2 années)
- Autres ; précisez :

Précisez les dates ou le calendrier d'intervention :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Lieu(x), commune(s) et/ou territoire(s) concerné(s) par le projet :

Lieu(x) : .....

Commune(s) ; précisez laquelle ou lesquelles : .....

.....  
.....  
.....

Territoire(s) ; précisez lequel ou lesquels : .....

.....  
.....  
.....

Partenaire(s) du projet:

- Collectivités locales
- Autre(s) service(s), offices et agences de la Collectivité de Corse
- Associations
- Services de l'Etat et établissements publics
- Autre(s) ; précisez :

Précisez leur rôle et leur contribution matérielle et/ou financière :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Descriptif des moyens mobilisés :

Moyens humains :

.....

.....

.....

.....

Moyens matériel :

.....

.....

.....

.....

Communication envisagée :

- Supports (plaquettes de présentation, dépliants, flyers, newsletters...)
- Relations publiques (salons, journées portes ouvertes, stands d'information...)
- Presse écrite, parlée, télévisée
- Site web ou blog
- Réseaux sociaux
- Plateforme collaboratrice
- Autre(s) ; précisez :

**Date, cachet et signature du représentant légal de la structure:**

## **2. Pièces à joindre au dossier :**

### Pour les établissements scolaires et autres organismes publics

- Fiche SIREN/SIRET
- Relevé d'identité bancaire
- Pour les collectivités ou les établissements publics : la délibération sollicitant financièrement l'aide de la Collectivité de Corse ou une attestation sur l'honneur

### Pour les associations :

- Déclaration d'intention de demande de soutien financier
- Copie du récépissé de déclaration en préfecture
- La liste des membres du conseil d'administration (avec la fonction des membres dans l'association)
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'organisme, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
- Le compte de résultat et bilan de l'année précédente
- Le bilan prévisionnel de l'année 2020
- Salariés de l'association
- Attestation confirmant être à jour des obligations fiscales et sociales
- Statuts de l'association en vigueur signés
- Récépissé de déclaration de création en Préfecture
- Dernier récépissé de déclaration de modification de l'association en Préfecture
- Procès-verbal de la dernière assemblée électorale conforme aux dispositions prévues par les statuts
- Attestation de l'administration fiscale précisant la situation de l'association vis-à-vis de l'impôt sur les sociétés et de la TVA selon le type d'activités menées
- Agréments
- Fiche SIREN/SIRET
- Relevé d'identité bancaire

**3. Budget prévisionnel du projet :** (les candidats doivent impérativement présenter un budget prévisionnel équilibré)

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>
<b>TOTAL :</b>		<b>TOTAL :</b>	

**Nom de l'agent comptable :**

.....

**Téléphone :** \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

**Courriel :** .....

**Date, cachet et signature de l'agent comptable :**

\_\_\_\_\_

#### 4. Fiche d'évaluation à retourner en fin de projet :

Public(s) touché(s) :

- Ecoles maternelles
- Ecoles élémentaires
- Collégiens
- Lycéens
- Autres (hors temps scolaire) ; précisez :

Nombre de participants : .....

Actions et supports réalisés (y compris les actions de communication) :

.....  
.....  
.....  
.....

Réalisation du projet :

- Le projet a-t-il été réalisé complètement ?    Oui / Non / Partiellement
- Si NON, indiquez le motif :

.....

Partenaire(s) sollicité(s) :

.....  
.....

Descriptif des moyens utilisés :

Moyens humains : .....  
Moyens matériels : .....

Évaluation du projet :

Points forts du projet :.....  
.....  
.....

Difficultés rencontrées dans la réalisation du projet :.....  
.....

Observation(s) :.....  
.....